

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE
Comité syndical du 22 mars 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

ID : 022-200041648-20220322-2022_II_003-DE

DELIBERATION 2022-II-003

Affectation du résultat 2021

Date de la convocation : 15 mars 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Vu le rapport n°2022-II-003 présenté par Mme la Présidente du Syndicat mixte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 52 au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu le compte administratif 2021 adopté ce même jour.

Sous la Présidence de Mme Gaëlle NIQUE, Présidente Date de la convocation : 15 mars 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE, Mr BENIER Jean-Marie, Mme Juliana SANGEROTEO

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : Mr Ronan KERDRAON a donné pouvoir à Mr GUIHARD Hervé (SBAA)

M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à Mme Gaëlle NIQUE (Région)

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région),

Membres des services :

Conseil départemental : M. Eric VANTAL - Conseil régional : M. Anthony FOSSARD - Syndicat mixte du Grand Légué : Mme Nolwenn SERINET

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale du syndicat mixte, le **Comité syndical**, après en avoir délibéré, décide de :

- Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 605 893,12 € au compte R001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2022 ;

- Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 36 318,45 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente,

Mme Gaëlle NIQUE



SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEC
Comité syndical du 22 mars 2022

Rapport n° 2022-I-003

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2021, je vous rappelle les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2021 qui s'établissent ainsi qu'il suit:

-	<u>Section de fonctionnement</u>	
	Résultat de clôture.....	36.318,45 €
•	<u>Section d'investissement</u>	
	Résultat de clôture.....	605.893,12€
	Restes à réaliser.....	0€

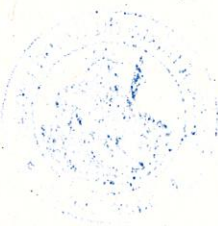
Ce rappel effectué, je vous propose d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 52.

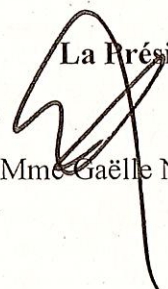
Concernant le résultat de fonctionnement, je vous propose d'affecter à la section de fonctionnement, l'ensemble du résultat de la section de fonctionnement afin de couvrir les dépenses prévues, notamment les dépenses de personnel ainsi que celles liées aux frais généraux et à la subvention réparation navale.

Concernant le résultat d'investissement, s'agissant d'un excédent, il doit être inscrit en section d'investissement.

En conclusion, je vous propose de :

- 1. Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 605.893,12 € au compte R001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2021;**
- 2. Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 36.318,45 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2021.**



La Présidente,

Mme Gaëlle NIQUE